

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA05-10-0006-16

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 29 juin 2026, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA05-10-0006-16 soit le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés afin d'assurer la concordance avec la Loi sur les contrats avec des organismes municipaux et divers changements.

Ce règlement entre en vigueur le 30 juin 2026 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 30 juin 2026.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 30 juin 2026